



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

**COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DU 19 novembre 2020**

**Déclaration CGT**

Madame la secrétaire générale,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers camarades,

Après le couvre-feu non concerté, une nouvelle période de confinement adaptée au sauvetage « coûte que coûte » de l'économie est imposée par le gouvernement. En effet, à la différence du premier, ce confinement frappe les citoyens, jugés irresponsables notamment les « jeunes », uniquement dans leur vie privée, prend le risque de laisser galoper le virus avec l'ouverture des établissements scolaires et l'afflux de travailleurs dans les transports alors que les mensonges d'État se suivent et se succèdent.

Au début de la crise les masques ne servaient à rien et les enfants étaient moins touchés. Maintenant, le ministre de l'éducation demande aux parents d'imposer le masque aux enfants dès 6 ans y compris à domicile alors que les protocoles sanitaires sont souvent inapplicables faute de moyens. Et les lycéens qui réclament des moyens pour étudier en toute sécurité et se font matraquer seraient eux irresponsables ? La grève des enseignants du 10 novembre prouve le contraire.

En plein Ségur de la santé en juin dernier le ministre de la santé disait : « il faut sortir du dogme de la fermeture des lits ». Après la fermeture de 4000 lits en 2018 et 3400 en 2019, un moratoire sur les fermetures de lits en 2020, comme le réclame le Conseil Économique, Social et Environnemental dans son avis du 13 octobre, aurait été salutaire dans cette période épidémique !

Mais aucune leçon pertinente n'a été tirée depuis le début de l'épidémie et surtout pas après le premier confinement. Ce gouvernement dans la droite ligne des précédents poursuit la politique de marchandisation des soins et de rentabilité imposée aux hôpitaux pour exonérer les employeurs de payer des cotisations sociales. Ce vol d'une partie des salaires, organisé méthodiquement par l'État, c'est moins de financement pour un service public de soins. Il faut savoir que hors période Covid, le gouvernement vise un taux d'occupation de 95 % des lits d'hôpitaux, ce qui laisse trop peu de marge en cas d'imprévu comme une épidémie ... En

1980 il y avait en France 11 lits d'hôpital pour 1000 habitants, on n'en compte plus que 6, ce qui place le pays au 8ème rang de l'OCDE.

Les effets de la crise sanitaire seront nombreux, mais le plus visible sera sans nul doute le sacrifice de ceux qui n'auront pas été soignés ou opérés pour traiter dans l'urgence les cas Covid. Leur santé va se dégrader plus vite, leur espérance de vie sera réduite. Ce ne sont pas des médecins qui ont fait ce choix, qui ont pris la décision de sacrifier des patients pour en sauver d'autres, mais bien le gouvernement. Un pays aussi riche que la France, doit se donner les moyens de maintenir un système de santé hors des marchés que ce soit pour assurer de la prévention, soigner et traiter, faire de la recherche médicale, mais aussi former plus de praticiens pour endiguer la pénurie de personnel soignant, prendre en compte le quatrième âge, etc. Pour la CGT mieux vaut un monopole d'État et un financement par la sécurité sociale qu'un conglomérat de monopoles privés dont l'unique but est la rentabilité financière, pas le bien-être des citoyens. Chacun peut comprendre ce qu'il en est avec le modèle des EPHAD qui coûtent des fortunes aux résidents et à leurs familles !

Alors en ce début de Comité Technique Ministériel, les représentants CGT du personnel s'associent et soutiennent tous les personnels de santé qui avec abnégation font face à la situation tandis qu'ils doivent aussi se battre contre l'État pour plus de moyens.

Après la crise ils seront de nouveau dans la rue pour manifester et revendiquer plus de moyens pour sauver des vies. Ce gouvernement osera-t-il à nouveau leur envoyer des coups de matraques, des balles en caoutchouc et des lacrymogènes ?

Solidaires et attachés comme tous les citoyens à la sécurité sociale et au service public de soin, nous soumettons au nom des agents que nous représentons un vœu à l'attention du gouvernement en exigeant que nos ministres le relaient :

« Les personnels des MTE, MCTRCT et Mer soutiennent les personnels soignants et rejoignent celles et ceux qui défendent un service public de soin, demandent une augmentation des moyens de la sécurité sociale et la fin des exonérations de cotisations patronales. »

Et que dire, de l'amendement scélérat des Sénateurs du groupe Les Républicains lors de l'examen du projet de loi de finance 2021 allongeant à 43 ans la durée de cotisation pour un départ à taux plein en retraite. **Nous exigeons donc que le gouvernement demande à l'assemblée nationale le rejet de cet amendement.**

Aujourd'hui, la dévalorisation du point d'indice de 20 % par rapport au coût de la vie depuis 2000, conduit à amputer de 20 % le montant des pensions des agents qui partent en retraite. La moyenne d'âge de départ s'approche maintenant de 64 ans. **Pour la CGT il est urgent de revaloriser le point d'indice, vecteur de financement de la sécurité sociale et de la retraite.**

Dans la droite ligne politique du gouvernement, notre administration, nos ministères poursuivent les réformes destructrices du service public. Alors que nous réclamons un moratoire pour examiner la pertinence de ces réformes et donner des perspectives, l'administration continue à marche forcée.

Le ministère veut restructurer les services des DREAL intégrant la diminution de moyens et des effectifs, avec en perspective l'abandon des missions techniques, de la normalisation, des contrôles ... sous l'égide des préfets légitimés par la loi ASAP. Au nom du laisser-faire les entreprises et du chantage à l'emploi, la fin des missions des DREAL, c'est la mise en

danger des salariés et des populations. Combien aurons-nous de « Lubrizol » dans les prochaines années ? Combien de Fautes-sur-Mer, combien de vallée de la Roya ? Nos ministères n'ont même plus le courage de soumettre ces restructurations à la contradiction des représentants du personnel, puisque ces points ne sont pas soumis à avis, mais simplement présentés pour information, tandis que chaque DREAL fait ce qu'il veut.

Nous portons ici la mobilisation des agents qui ont revendiqué par un message aux ministres la préservation des DREAL et de leur mission, ainsi que les actions locales.

Les réseaux et infrastructures de transport sont aussi concernés puisque vous envisagez de les externaliser ou les privatiser au détriment des usagers qui les financent par l'impôt. C'est la cacophonie sur l'agence RRN 20-30 ! Certains disant que ce projet est enterré alors que vous êtes en attente de l'arbitrage du Premier Ministre et du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Qui croire, quand le ministère supprime 230 emplois dans les DIR, baisse la rémunération des personnels intervenants sur ces réseaux et impose la dégradation des conditions de travail ? La conséquence en est une augmentation d'agents accidentés et incapables de continuer à réaliser leurs missions, sans que vous acceptiez des reclassements dignes de ce nom. Il en est de même à VNF qui subit encore une baisse de 99 postes.

Depuis 20 ans le ministère est en perpétuelle réorganisation. Les agents ont subi plusieurs transferts souvent en décalage avec leur statut. Par exemple les personnels d'exploitation se sont retrouvés à faire de l'urbanisme. Depuis 20 ans des agents ont changé de métiers plusieurs fois. Ils se demandent à quoi ils servent, quel est le sens de leur engagement professionnel. De plus en plus la morosité fait place au désespoir au point que l'épuisement professionnel ou le basculement suicidaire ne tiennent qu'à peu de chose.

Du premier confinement, le seul retour d'expérience de l'administration, c'est « il faut accélérer à outrance le télétravail, voire en mode dégradé », coûte que coûte avec pour conséquence l'isolement des salariés, la destruction des collectifs et la dégradation des conditions de travail.

Nos ministères imposent ainsi que les agents fournissent gratuitement des locaux pour exercer leurs missions avec la perspective d'une économie immobilière. Nos ministères négligent leurs obligations réglementaires d'imposer les garanties minimales du décret 2000-815. Devrons-nous une nouvelle fois assigner en justice notre administration pour que les maigres droits collectifs soient encore respectés ? Alors que nos ministères sont en pointe sur la volonté de promouvoir le télétravail, nous notons qu'ils mettent beaucoup moins d'ardeur à améliorer la rémunération des agents qui sont dans les bas-fonds du classement des ministères ! On voit bien où sont les priorités, alors que la masse salariale ne représente que 6 % du budget global ! La baisse continue des effectifs au nom du « les fonctionnaires trop nombreux et qui coûtent trop chers » est purement dogmatique. Que les ministres aient le courage d'assumer leur politique de destruction des emplois !

Dès le début de la crise Covid, l'administration aurait dû prendre en compte le risque et prévoir des organisations de travail. Il a fallu un recours juridique pour imposer à l'administration la mise à jour des DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), documents qui ne sont toujours pas révisés pour certains ou qui sont inconséquents pour d'autres. Depuis le déconfinement du 11 mai, l'administration avait largement le temps de les réviser. Devrons-nous encore saisir le Conseil d'État ? Concernant les plans de continuité d'activité (PCA) l'administration n'en a toujours pas pris la mesure et les organisations de travail ne sont toujours pas stabilisées et sécurisées. Pourtant à la différence du premier confinement, pour ce second, l'activité doit se poursuivre normalement même si les PCA ne sont toujours pas opérationnels ! Encore une fois, on voit bien que la

priorité n'est pas orientée sur les conditions de travail des agents, dont les missions importent peu, pourvu que la seule conclusion soit : le service public est incapable de remplir ses missions, faisons appel au privé.

Par ailleurs de nombreux courriers adressés aux ministres, restent sans réponse. Nous avons demandé des explications par écrit le 8 octobre 2020 sur la plaquette de présentation du PLF 2021. Nous sommes le 19 novembre, les ministres ne nous ont toujours pas répondu. C'est inadmissible, sauf à considérer que le dialogue social se résume à un monologue de l'administration. Quand aurons-nous une réponse ? Nous avons également sollicité une audience à la ministre de la Mer, nouvellement apparue dans le paysage gouvernemental, le 21 octobre. Cela fait un mois, nous n'avons eu aucune réponse ni aucun contact, pas même une évocation par le conseiller social des ministères. D'autres courriers dont nous n'allons pas faire ici la liste demeurent sans réponse. C'est inadmissible et irrespectueux envers les agents que nous représentons.

Alors pour conclure, nos gouvernants peuvent bien pérorer au niveau international, donner des leçons à d'autres pays, s'insurger sur l'immobilisme de tous à agir pour la planète, la réalité c'est qu'en France nos gouvernants usent de tous les stratagèmes pour casser le service public de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Mais **ils auront à rendre des comptes aux citoyens et à l'humanité**, et cela même s'ils ne sont plus aux responsabilités.

Nous vous remercions de votre attention.